

Groupe de travail
Bilan mouvement et avancement 2023/2024
Vendredi 6 décembre 2024 à 14h

Présents : Mr Bouvet (SG), Mme Moreschi-Joly (cheffe DIPRED 1), Mr Moran (DIPRED gestion collective), FSU-SNUipp (Mme BOUCHEZ et Mme THEVENIN), FO, SE-UNSA, SNALC.

I – Mouvement

257 postes vacants proposés en 2024.

728 enseignants ont participé, contre 773 l'an passé :

- Nombre de participants obligatoires : 49,3%
- Nombre de participants sans obligation : 50,7%

242 postes ont été pourvus. 15 d'entre eux sont restés vacants après la publication des résultats (contre 44 postes l'année précédente).

48,2% des enseignants ont muté à l'issue du mouvement.

Ont eu une affectation :

- 57% des participants obligatoires
- 42,9% des participants non obligatoires

Ont eu une affectation sur le vœu MOB : 49 collègues contre 41 en 2023.

Au 5 juin, jour de la publication des résultats, 154 participants obligatoires ont été affectés.

La majorité des collègues ont eu une affectation à la phase manuelle qui a duré jusqu'au 15 juillet. Cependant, certains n'avaient toujours pas d'affectation en août.

Recours :

- 83,3% des recours ont eu une nouvelle affectation.
- 16,7% n'ont pas obtenu satisfaction soit environ 15 demandes.

La circonscription de Château-Thierry est toujours en tension. Pour assurer un enseignant devant chaque élève, la DASEN a affecté davantage de brigades et de fonctionnaires stagiaires dans le sud du département. Sur 13 contractuels à ce jour, 6 sont affectés sur le secteur de Château-Thierry.

[La FSU-SNUipp demande le nombre de recours faits sur le vœu MOB. Le SG n'a pas cette information et se renseigne.](#)

Mouvement interdépartemental :

136 demandes sur ce mouvement. C'est la 1^{ère} année où le ministère a libéré beaucoup plus de capacité de sortie que les années précédentes. 42 personnes sont sorties contre 20 les autres années. 10 demandes ont été acceptées pour venir dans l'Aisne.

Ce qui fait un delta de -30.

Au mouvement complémentaire (INEAT/EXEAT), la règle est d'équilibrer les entrants et les sortants du département. Cette année, exceptionnellement, 4 entrants et 5 sortants. Solde de -1.

Les demandes pour sortir de l'Aisne sont nombreuses.

Postes coordonnateurs PAS :

Les collègues affectés sur le poste de coordonnateur PAS cette année peuvent revenir sur leur ancien poste.

Pour le mouvement 2025, il y aura sans doute un appel à candidature et les postes paraîtront au mouvement.

Mouvement POP :

Une erreur a été rectifiée à l'école Vaucrises-Hérissons de Château-Thierry. Le poste POP est à l'élémentaire et non à la maternelle.

CAPPEI :

La FSU-SNUipp demande à connaître le nombre de postes bloqués pour le CAPPEI ainsi que la nature de ces derniers. Quel est le nombre de postes bloqués CAPPEI qui arrivent au terme de leur 2^e année ?

Règles du mouvement :

La FSU-SNUipp intervient sur les postes à profil avec la règle de la bonification pour mesure de carte scolaire. Nous demandons que la dernière personne arrivée dans l'école parte sans distinction d'être ou non sur poste à profil.

La FSU-SNUipp rappelle que ce type de situations n'arrange rien aux conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

La FSU-SNUipp demande à ce que la bonification pour les directeurs qui subissent une mesure de carte scolaire puisse être utilisée sur l'ensemble des groupes de direction et non pas uniquement sur le groupe équivalent.

La FSU-SNUipp demande que les familles monoparentales (celles victimes de veuvage par exemple) puissent obtenir une bonification identique à celle de la situation autorité parentale.

Calendrier 2024/2025 :

Cette année, il y a 102 demandes au mouvement interdépartemental. Les résultats seront publiés le 12 mars.

Concernant les postes POP, 22 candidats. Les entretiens sont prévus prochainement. La publication des résultats est prévue le 19 février.

Une seule personne du département a postulé sur les vœux POP.

Concernant les INEAT/EXEAT, les résultats seront connus dès fin juin.

Pour le mouvement intradépartemental, le calendrier devrait être le même que l'an dernier.

- Ouverture du serveur aux alentours du 25 mars
- Résultats aux alentours du 5 juin.

II – L'avancement de carrière

Suite aux rdv de carrière :

- 6^e échelon : 82 enseignants. 24 promus soit 84% de femmes et 16% d'hommes.
- 8^e échelon : 113 promouvables. 33 promus soit 82% de femmes et 18% d'hommes.
- HC : 800 promouvables, 182 promus soit 85% de femmes et 16% d'hommes.
- Classe ex : 311 promouvables, 114 promus soit 77% de femmes et 23% d'hommes.

La FSU-SNUipp demande à connaître les promus par fonction et type de poste selon les échelons (direction, adjoints, remplaçants...).

La FSU-SNUipp demande que la grille des items du PPCR soit bien en adéquation avec le type de poste (certains items ne peuvent pas être évalués objectivement selon les situations). Ex : Comment évaluer l'item « coopérer au sein d'une équipe » pour un titulaire remplaçant présent une journée dans l'école à un instant T ?

La FSU-SNUipp déplore que l'avis « satisfaisant » soit considéré comme la norme par l'administration alors qu'il est vécu comme une dévalorisation de leur travail voire une sanction par les enseignants.

La FSU-SNUipp dénonce l'avis « à consolider » qui pénalise les collègues et demande qu'aucun avis « à consolider » ne soit acté et notamment au 9^e échelon puisqu'il restera inchangé pour la suite de la carrière de l'enseignant et entachera fortement son accès à la hors-classe.

La FSU-SNUipp alerte sur les avancements automatiques qui tardent à être régularisés. Des collègues promus au 1^{er} septembre n'ont toujours pas l'augmentation de salaire due à leur changement d'échelon à ce jour.